

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 02/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 038

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 054-250624

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Indemnisation de six agents municipaux victimes de menaces et de violences volontaires dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la protection fonctionnelle.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_54-DE  
Reçu le 02/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/07/2024



**Délibération n° 054-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)**

pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Au terme de l'article 11 de la loi du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les collectivités territoriales sont tenues d'accorder leur protection à leurs agents lorsqu'ils sont victimes de violences ou d'outrages dans l'exercice de leurs fonctions et de prendre à leur charge le paiement des sommes couvrant la réparation du préjudice subi par ces derniers.

Il en découle qu'il appartient à la collectivité territoriale d'indemniser l'agent lorsque l'auteur du préjudice se soustrait à l'exécution de la décision de justice. En vertu de cet article, l'employeur qui a réparé le préjudice subi par l'agent est en droit d'en réclamer le remboursement auprès de l'auteur des faits, il est subrogé aux droits des victimes.

En l'espèce, six agents de Police Municipale ont été victimes d'outrage, rébellion et menaces de mort dans l'exercice de leurs fonctions et ont sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle le 29 Juin 2023.

Il s'agit des agents Morgan LEGER, Jordan LEUTHNER, Benjamin FAUBERT, Séverine MUNTASELL, Raymond CHAUX et Bastien LEMAIRE.

L'auteur des faits a été convoqué à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité et a accepté l'ordonnance d'homologation du 30 Juin 2023, proposée par le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille le condamnant à verser à chacun des agents 800 euros au titre de leur préjudice moral.

La Commune a tenté de recouvrer les fonds par voie d'huissier. Ce dernier a conclu à l'insolvabilité de l'auteur.

Aussi, il appartient à la Commune d'indemniser les six agents.

Cette dernière, subrogée aux droits de ces derniers, poursuivra l'auteur des faits afin d'obtenir le remboursement des sommes versées.

Cette délibération propose d'approuver l'indemnisation des six agents municipaux victimes d'outrage, rébellion et menaces de mort dans l'exercice de leurs fonctions au titre de la protection fonctionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_54-DE  
Reçu le 02/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/07/2024



**Délibération n° 054-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)**

**VU** l'ordonnance d'homologation du 30 Juin 2023 du Tribunal Judiciaire de Marseille,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la Commune d'indemniser ses agents dans le cadre de la protection fonctionnelle lorsqu'ils sont victimes d'infractions pénales dans le cadre de leurs fonctions et que l'auteur est insolvable,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'AUTORISER la prise en charge du préjudice subi par les six agents municipaux, à hauteur de 800 euros pour Madame Séverine MUNTASELL, Messieurs Morgan LEGER, Jordan LEUTHNER, Benjamin FAUBERT, Raymond CHAUX et Bastien LEMAIRE, en raison de l'insolvabilité de l'auteur ;

**ARTICLE 2** : d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2024 à la nature 6934 " frais d'actes et de contentieux".

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_54-DE  
Reçu le 02/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/07/2024

